

SDRP – AUJESZKY – DEPISTAGE

Campagne de prophylaxie annuelle en mai

Aujeszky		Statut « Département indemne de maladie d'Aujesky » maintenu. Evolution de la réglementation => maîtrise des points à risques => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang maintenu pour tous les élevages plein-air (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) et les élevages sélectionneurs multiplicateurs.
SDRP		Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans tous les élevages de porcs .

Courant avril, GDS Creuse envoie à chaque vétérinaire la liste de ses éleveurs porcins avec les documents d'accompagnement spécifique correspondant.

Modalités de dépistage SDRP et Aujeszky en Creuse

Elevage	Nombre d'animaux à prélever		Fréquence
	Plein Air	Bâtiment	
Naisseur	15 reproducteurs	10 reproducteurs	Annuelle
Naisseur- Engraisseur	10 reproducteurs + 10 charcutiers	10 reproducteurs + 5 charcutiers	Annuelle
Post-seveur Engraisseur	20 charcutiers	10 charcutiers	Annuelle
Sélectionneur Multiplicateur	15 reproducteurs	15 reproducteurs	Trimestrielle

Prélèvements :

- Par buvard. **Important : bien imprégner les buvards sur les 2 faces, sur au moins 50 % de la surface.**
- Ces buvards seront identifiés avec le n° de l'animal et séchés avant l'envoi au laboratoire.

Documents d'accompagnement des prélèvements :

Utiliser la fiche 09b « **FICHE DE DEMANDE D'ANALYSES SEROLOGIQUES PORCS** » fournie par GDS Creuse, vérifier les recherches demandées, remplir l'entête et **faire signer l'éleveur, cela validera la facturation en tiers-payant.**

GDS Creuse établit l'appel de prestation en fonction des données BD Porc, inciter l'éleveur à mettre à jour ses informations. Pour ce faire, il nous retourne le « **formulaire lié à la détention de porcins** », fiche 09c. Ce formulaire a été fourni à chaque éleveur avec l'information sur ses prophylaxies porcines à réaliser.

 	09a Dépistage SDRP - AUJESKY	Référence :
		Indice 01
		Date 26/04/2019
		Page 2 sur 2 VETERINAIRES

Les analyses sur buvard sont effectuées en mélange de 5. Dans les élevages avec un ou plusieurs mélanges positifs en SDRP, des analyses individuelles sont réalisées afin d'identifier le ou les animaux positifs.

Sur **les animaux ayant présenté un résultat positif, dans un premier temps au LDA 23, puis au laboratoire de référence à PLOUFRAGAN, si ce résultat est confirmé positif**, une analyse individuelle à partir d'un **prélèvement sanguin** sur tube sec sera effectuée pour confirmer ou infirmer cette situation.

Si le résultat est confirmé positif, un contrôle individuel est effectué sur l'ensemble des animaux de l'élevage. Un deuxième contrôle sera effectué après l'abattage des animaux positifs.

Organisation financière :

GDS Creuse appelle une cotisation de 1,65 € par place de truie et 0,20 € par place de charcutier (ou de post-sevrage). Un forfait de base de 50 € est appliqué pour les petits élevages.

Les vétérinaires sont payés suivant les tarifs définis en commission bipartite.

GDS Creuse, dans le cadre du tiers payant et d'une gestion mutualisée, prend en charge les frais de prélèvement, les frais d'analyse et de recontrôle.

En cas de positivité SDRP ou Aujeszky, les éleveurs à jour de leur cotisation bénéficient des fonds d'indemnisation Aujeszky et SDRP.